



# BONNETAN

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le Compte Financier Unique 2024, le Budget Primitif 2025, disponible sur le site internet de la Commune de Bonnetan : [www.bonnetan.fr](http://www.bonnetan.fr)

### **Préambule :**

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : Budget Primitif (BP), Décision(s) Modificative(s) (DM), Compte Financier Unique(CFU).

La Commune de Bonnetan a décidé de lier l'adoption du Compte Financier Unique ainsi que le budget lors d'une et même séance du Conseil Municipal avant le 15 avril de chaque année (Loi du 2 mars 1982).

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en 2 parties, une section de fonctionnement (retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement (présentant les programmes d'investissements nouveaux par opération de la collectivité). Chacune de ces 2 sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

## Budget Primitif 2025 – Budget Principal Commune de Bonnetan

### Contexte :

Ce budget est élaboré dans un contexte national et local difficile. Aussi, conformément aux discussions en Commission des Finances, ce budget a été construit en recherchant en permanence un équilibre entre les réductions ou stabilisation des dépenses, le maintien de la qualité des services assurés et une politique volontariste mais raisonnée d'investissements.

**Date de vote du budget :** 7 avril 2025

**Nomenclature :** M57 abrégé

Le Budget présenté et voté pour l'année 2025 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de **1 697 351.84 €** dont :

**1 459 636.84 €** à la section de fonctionnement

**237 715 €** à la section d'investissement dont 3 480 € en RAR dépenses.

### **I) La section de Fonctionnement**

#### **a- *Les Dépenses de Fonctionnement***

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Total_Prévu 2024</b>	<b>Total_Prévu 2025</b>
011 - Charges à caractère général	599 908,30 €	775 815,53 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	345 000,00 €	360 000,00 €
014 - Atténuations de produits	12 500,00 €	12 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	102 700,00 €	149 225,00 €
66 - Charges financières	3 540,04 €	3 168,98 €
67 - Charges spécifiques	6 576,00 €	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 000,00 €	6 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	267 791,14 €	140 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 427,33 €	11 927,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 352 442,81 €</b>	<b>1 459 636,84 €</b>

**Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues à hauteur de 776 815,53 €**

Le budget 2025 propose une augmentation du chapitre en comparaison à l'exercice 2023 (+180 k €).

Les dépenses sont prévues de manière réfléchies et anticipées. Il est inscrit des dépenses de gaz et électricité pour 65 k€, les dépenses de restauration et de garderie sont inscrites au Budget à hauteur de 140 k€, les coûts de maintenance pour 40 k€, les assurances pour 35 k€, le transport collectif est prévu à 12.5 k € (prévisions activité piscine et sortie scolaires au sein des écoles).

Les autres postes de dépenses ont été reconduits sur la base des consommations moyenne depuis 4 ans.

Une provision de 239 815 € est prévue à l'article « 61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers » afin de faire face en urgence en cas de catastrophes naturelles (Intempéries, inondations, etc...).

**Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) sont prévues à hauteur de 360 k €.**

Le Budget 2025 prévoit des crédits en hausse de 15 k€ en comparaison de 2024. La mise en place d'un contrat Prévoyance au 01/01/2025 pour les agents avec une participation à hauteur de 50 % de la part de la collectivité ainsi que le recours possible à des personnels intérimaires en 2025 explique cette orientation. Il est à noter que la collectivité emploie 8 agents, 6 Titulaires et 2 stagiaires, un agent (Service Technique) est partagé avec la commune de Camarsac à 50%.

**Le chapitre 014 « atténuation de produits » est stable (12500 €).** Il correspond au FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal », c'est ce que la commune reverse à l'Etat car les taux d'impositions pratiqués à Bonnetan sont très inférieurs aux moyennes des communes de notre strate.

**Les Autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont prévues à hauteur de 149 k €.**

Sont inclus dans ce chapitre, les indemnités et cotisations des élus pour 40 000 €, la contribution au Service Incendie pour 25 000 €, les cotisations aux différents Syndicats intercommunaux (SIV, SIAEPA, etc..) pour 35000 €, la subvention aux CCAS pour 4500 € et les subventions aux associations pour 9725 € (Subventions associations 7950 € égales à 2024 + 1775 € de subvention exceptionnelle pour la Coopérative scolaire afin de participer au financement d'une classe Découverte en mai 2025).

**Les charges financières (chapitre 66) prévues à hauteur de 3.2 k€**

Il s'agit des intérêts d'emprunts contractés par la collectivité pour des réalisations de travaux (école maternelle et colombarium). Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts en cours :

Année	Objet	Organismes	Montant Initial	Durée	Taux	Échéance finale
2017	Colombarium + voirie	Crédit Agricole	50 000,00 €	10 ans	1,16%	01/07/2026
2019	Ecole	Crédit Agricole	300 000,00 €	15 ans	1,64%	01/08/2033

**Les charges spécifiques (chapitre 67) prévues à hauteur de 1000 €**

Ces crédits permettent de faire face à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur les exercices précédents.

**Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » est prévu à hauteur de 140 k €**

Ces crédits sont prévus afin de financer les investissements prévus par la commune sur l'année 2025. La Commune disposant d'excédents confortables, le Conseil Municipal préfère autofinancer ses investissements plutôt que d'avoir recours à l'emprunt.

**Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections »** est prévue à 11 927,33 €, il correspond à l'amortissement d'opérations antérieures (Assainissement Collectif) + SDEEG.

Années	Montant	Durée	Début	DATE FIN	2023
Subv. Assainissement	150 000,00 €	15 ANS	2014	2028	10 000,00 €
Subv. Assainissement	21 410,00 €	15 ANS	2015	2029	1 427,33 €

**b – Les Recettes de Fonctionnement**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Total_Prévu 2024</b>	<b>Total_Prévu 2025</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	789 358,89 €	840 175,20 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 624,92 €	83 200,00 €
73 - Impôts et taxes	36 959,04 €	36 960,00 €
731 - Fiscalité locale	377 000,00 €	416 020,00 €
74 - Dotations et participations	72 275,09 €	74 781,64 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 224,87 €	4 500,00 €
77 - Produits spécifiques	- €	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 352 442,81 €</b>	<b>1 459 636,84 €</b>

**Au 002 - résultat de fonctionnement reporté** correspond à l'excédent cumulé de fonctionnement pour 840 175.20 €

**Au chapitre 70 (produits des services)** est inscrit une somme de 83 200 € dont :

- 75 000 € de recettes au titre des repas payés à la cantine du groupe scolaire,
- 6 200 € de participation aux frais de voirie versés par la CDC Coteaux Bordelais.

**Au chapitre 73 (Impôts et taxes)** est inscrit une somme de 36 960 € correspondant à :

- Des dotations de compensation versées par la CDC Coteaux Bordelais.

**Au chapitre 731 (Fiscalité Locale)** est inscrit les recettes issues

- Des impôts locaux pour 396 640 € (prévision faite sur la base de l'état 1259 fourni par le Trésor Public) sans augmentation des taux d'impositions communaux (THLV / TFB et TFNB).
- Des taxes sur les pylônes électriques pour 19 380 €

**Au chapitre 74 (Dotations et participations)** est inscrit une somme de 74 781 € répartie en

- 50 410 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat,
- 18 356 € au titre de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) versée par l'Etat,
- 4 864 € au titre du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle, versée par le département de la Gironde.

**Au chapitre 75 (Autres produits de gestion courante)** est inscrit une somme de 4 500 €

- Elle correspond au remboursement des fluides par les Francas dans le cadre du périscolaire (utilisation des locaux communaux) et à la location ponctuelle du foyer rural et du matériel de réception prêté aux habitants de Bonnetan uniquement).

**Au chapitre 77 (Produits Spécifiques)** est inscrit une somme de 4 000 € équivalente aux produits constatés sur ce chapitre dans le CFU 2024.

## II) La section d'investissement

### a- *Les Dépenses d'investissement par opérations*

Il est prévu une enveloppe d'investissement de 209 648 € sur l'exercice 2025, hors RAR.

Ci-dessous, le détail par opérations d'investissement.

DEPENSES PAR OPERATIONS	Total_Prévu_2024	Prévu_2025	RAR	Total_Prévu_2025
202 - ACQUISITIONS DIVERSES	24 266,31 €	13 648,00 €	- €	13 648,00 €
203 - AMENAGEMENT DU PARC	13 276,00 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
204 - TRAVAUX EGLISE	4 000,00 €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
205 - MAISON DES ASSOCIATIONS	2 500,00 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
207 - TRAVAUX DE VOIRIE	117 500,00 €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
212 - REVISION PLU	40 000,00 €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
216 - ECLAIRAGE PUBLIC	46 925,00 €	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
218 - FOYER RURAL	5 000,00 €	17 500,00 €	- €	17 500,00 €
222 - LOCAL TECHNIQUE	10 000,00 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
223 - ECOLE CHANTE RAINETTE	14 000,00 €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
224 - CANTINE	8 250,00 €	7 500,00 €	3 480,00 €	10 980,00 €
225 - MAIRIE	80 000,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
229 - ADAP	30 000,00 €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
231 - NOUVELLE ECOLE	3 000,00 €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
232 - CIMETIERE COMMUNAL	10 000,00 €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
233 - RESTAURANT SCOLAIRE	40 000,00 €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES OPERATIONS</b>	<b>557 317,31 €</b>	<b>209 648,00 €</b>	<b>3 480,00 €</b>	<b>213 128,00 €</b>

#### **Opération 202 (Acquisitions diverses) : 13 648 €**

Cette somme est prévue, entre autres, pour l'acquisition

- D'un écran plat de projection sur pied pour la salle du conseil (2700 €)
- D'armoires de stockage pour la maison des associations (2 500 €)
- Le solde est une enveloppe de sécurité en cas de soucis sur des matériels communaux.

#### **Opération 203 (Parc de la mairie) : 3 000 €**

- Remplacement des poubelles au sein du parc.

#### **Opération 204 (Eglise) : 15 000 €**

- Crédits inscrits afin de faire face à des travaux de réparation prévisionnels de la charpente du clocher de l'église Saint Martin.

#### **Opération 205 (Maison des associations) : 2 500 €**

- Crédits inscrits en cas de besoins.

#### **Opération 207 (Voirie) : 30 000 €**

- Crédits inscrits pour des travaux sur la plateforme des conteneurs du Semoctom, la réparation de la cour de l'école élémentaire et le curage des fossés communaux.

#### **Opération 216 (Eclairage Public) : 35 000 €**

- Poursuite du programme de passage aux LED sur l'intégralité de la commune.

#### **Opération 218 (Foyer rural) : 17 500 €**

- Crédits inscrits pour des travaux d'électricité (passage LED) et de remplacement de la porte latérale qui n'est plus hermétique.

**Opération 222 (Local technique) : 2 500 €**

- Crédits inscrits en cas de besoins.

**Opération 223 (Ecole élémentaire) : 15 000 €**

- Travaux de mise aux normes des systèmes d'alerte et d'alarme (5 000 €)
- Travaux d'automatisation du portail d'accès côte Rue de la Merci (Serrure électrique et visiophone)
- Travaux sur le vide sanitaire du bâtiment.

**Opération 224 (Cantine) : 10 980 € dont 3480 € RAR.**

- Remplacement du lave-vaisselle (4 235 €)
- Travaux d'électricité (passage LED) pour 1250 €
- Crédits pour renouvellement du matériel de cuisine (2 000 €)

**Opération 225 (Mairie) : 5 000 €**

- Remplacement de l'alarme et travaux de plomberie.

**Opération 229 (ADAP) : 15 000 €**

- Travaux d'adaptation de l'espace public (Accessibilité PMR).

**Opération 231 (Ecole Maternelle) : 10 000 €**

- Travaux de mise aux normes des systèmes d'alerte et d'alarme (5 000 €).
- Crédits ouverts pour d'autres travaux.

**Opération 232 (Cimetières communaux) : 8 000 €**

- Installation d'un ossuaire.

**Opération 233 (Projet Restaurant scolaire) : 15 000 €**

- Crédits ouverts pour études préliminaires

### **b- Les Dépenses d'investissement hors opérations**

Sur l'année 2025, les prévisions de dépenses d'investissement hors opérations s'élèvent à **24 587 €**.

DEPENSES HORS OPERATIONS	Total_Prévu 2024	Prévu_2025	RAR	Total_Prévu_2025
10 - Dotations, fonds divers...	250,00 €	100,03 €	- €	100,03 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 115,91 €	24 486,97 €	- €	24 486,97 €

**Au chapitre 10** sont prévus 100.03 € afin de reverser 0.5% de la Taxe d'Aménagement perçue en 2024 à la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais.

**Au chapitre 16** sont prévus 24 487 € et correspondent au remboursement du capital des emprunts contractés par la commune. Les intérêts, quant à eux, sont comptabilisés à la section de fonctionnement au chapitre 66 (cf. détail page 3).

L'encours de la dette représente 202 €/habitant (contre 576 €/habitant au niveau national, strate identique).

### **c- Les Restes à Réaliser**

Certaines dépenses engagées en 2024 n'ont pas pu être comptabilisés sur l'exercice. Elles ont été enregistrées en RAR sur l'exercice 2025.

**Les RAR s'élèvent à 3 480 € en dépenses** et correspondent à des travaux de remise en état de la toiture de la cantine (opération 224).

### **d- Les Recettes d'investissement par opérations**

Aucune nouvelle recette n'est prévue en 2025.

### **e- Les Recettes d'investissement hors opérations**

RECETTES HORS OPERATION	Total_Prévu 2024	Total_Prévu 2025
001 - Solde d'exécution section d'investissement	232 208,86 €	51 179,40 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	267 791,14 €	140 000,00 €
040 - Opération d'ordres	11 427,33 €	11 927,33 €
10 - Dotations, fonds divers	70 255,89 €	34 608,27 €
<b>TOTAL RECETTES HORS OPERATIONS</b>	<b>581 683,22 €</b>	<b>237 715,00 €</b>

**Au chapitre 001**, il s'agit de l'affectation du résultat 2024.

**Au chapitre 021** (140 000€) sont prévus. On retrouve la même somme à la section de fonctionnement côté dépenses au chapitre 023 (cf. page 2). Il s'agit d'un virement entre section permettant de financer les opérations prévues au BP 2025.

**Le chapitre 040** (11.9 k€) comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses au chapitre 042 (cf. page 3).

**Au chapitre 10** (36.6 k€), les recettes sont prévues ainsi :

- 27.1 k€ à l'article 10222, correspondent au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). La collectivité perçoit 16.4% du montant de ses dépenses d'investissement de l'année N-2 (2022) et sous certaines conditions.
- 7.5 k€ à l'article 10226, correspondent aux Taxes d'Aménagement perçues par la commune sur les permis de construire et les aménagements réalisés par les habitants de Bonnetan.

<b>RECAPITULATIF</b>	<b>Prévu_2025</b>	<b>RAR</b>	<b>Total_Prévu_2025</b>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	234 235,00 €	3 480,00 €	237 715,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	237 715,00 €		237 715,00 €